

Avenir du patrimoine religieux Annonce d'une stratégie ministérielle

Le 21 décembre 2011, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), M^{me} Christine St-Pierre, a annoncé que son ministère amorçait l'élaboration d'une stratégie visant à présenter une vision claire et partagée des actions en matière de patrimoine religieux au Québec.



De gauche à droite : M. Michel Lavoie, président du Conseil du patrimoine religieux du Québec, M^{me} Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, et M^{sr} André Tiphane, vicaire général de l'archidiocèse de Montréal.

© Paul Ducharme, 2011

« Cette stratégie nécessaire découle du constat, incontournable, que la pérennité du patrimoine religieux est un enjeu majeur, car un grand nombre de lieux de culte de qualité, souvent situés au cœur des villes et des villages, et même des ensembles conventuels, sont menacés. Nous devons faciliter leur reconversion, le cas échéant, et contribuer à leur trouver de nouvelles vocations dans une approche de développement durable », a déclaré la ministre Christine St-Pierre.

Le MCCCF prévoit déposer, à l'automne 2012, une stratégie portant sur les orientations à prendre dans le domaine du patrimoine religieux au Québec. Un mandat spécial a été accordé à M. Gérald Grandmont, spécialiste en patrimoine et en politiques culturelles, pour accompagner le MCCCF dans cette démarche.

La protection, la préservation et la mise en valeur du patrimoine religieux concernent un grand nombre de parties prenantes. La stratégie que le MCCCF s'appête à adopter tiendra compte de l'engagement de tous et de chacun, ce qui suppose des rôles repensés pour le MCCCF, les autorités religieuses, les villes, les groupes d'intérêts privés et les citoyens. La collaboration de tous ces intervenants est donc primordiale pour assurer la pérennité de notre patrimoine.

Restauration du patrimoine religieux

Enveloppe supplémentaire de 2,5 M\$

Une enveloppe supplémentaire s'élevant à 2 464 982 \$ pour la restauration du patrimoine religieux québécois a été accordée au Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ), portant à 103 le nombre de nouveaux projets de restauration en 2012.

Ce budget additionnel a été annoncé le 21 décembre dernier par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M^{me} Christine St-Pierre. Il permettra la réalisation de vingt projets de restauration à l'échelle du Québec. Cette annonce a eu lieu en présence du président du CPRQ, M. Michel Lavoie, et du vicaire général de l'archidiocèse de Montréal, M^{sr} André Tiphane.

Cette aide financière s'ajoute aux 13 625 000 \$ annoncés le 8 novembre dernier et servira à faire des travaux urgents de restauration de vingt lieux de culte et autres bâtiments à vocation religieuse qui n'ont pu être retenus lors de l'attribution de la première subvention. C'est donc une somme totale de 16 089 982 \$ pour l'année 2011-2012 qui sera consacrée aux édifices ayant une valeur patrimoniale importante, pour un total de 103 projets.



L'église Immaculée-Conception à Montréal, où s'est tenue la conférence de presse, bénéficiera d'une aide de 245 000 \$ pour la restauration de sa toiture.

© Paul Ducharme, 2011

Lettre ouverte du CPRQ

Patrimoine religieux : appel à la concertation

En ce début d'année, où la question du patrimoine religieux risque d'être débattue avec plus d'acuité au Québec, il m'apparaît nécessaire de réagir aux propos de Luc Noppen, professeur à l'UQAM, tenus lors d'une entrevue réalisée à la Première chaîne de Radio-Canada à l'émission Médium large du 11 janvier dernier.

M. Noppen y affirmait que le Conseil du patrimoine religieux du Québec est un organisme dirigé par un « club de vieux garçons » qui décide seul de l'attribution des fonds publics investis par l'État québécois dans la restauration du patrimoine religieux.

Rappelons que M. Noppen n'en est pas à ses premières affirmations excessives, voire méprisantes, envers notre organisme. Il m'offre cependant, par ses propos, l'heureuse occasion de lancer un message de concertation, de solidarité et de mobilisation pour le patrimoine religieux québécois, me dissociant ainsi du message qu'il véhicule. Il semble oublier que son jugement porte atteinte à un ensemble d'acteurs, de citoyens et d'experts qui sont impliqués au sein du Conseil du patrimoine religieux du Québec et qui travaillent à la conservation de ce riche héritage culturel.

Je le répète, nous sommes plus que jamais à l'heure de la concertation et du partage d'expériences, de savoirs et de passions en matière de patrimoine religieux. Voilà pourquoi le CPRQ entend y jouer un rôle de rassembleur en cette année importante pour l'avenir de notre patrimoine religieux.

Le débat sur l'avenir des églises, omniprésent sur la place publique depuis plusieurs années, s'est intensifié depuis quelque temps, et il apparaît évident aujourd'hui que le maintien en bon état de ces édifices, soutenu notamment par des subventions à la restauration octroyées par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), est une action de sauvegarde qui ne peut pas résoudre complètement la problématique de leur usage. Dans le contexte où la vocation de lieu de culte d'un nombre grandissant d'églises est compromise, nous devons admettre que l'enjeu touche maintenant les changements d'usages qui s'opèrent. Trouver de nouvelles vocations à nos églises, couvents et chapelles est, en soi, une action de conservation de ce patrimoine. Assurer de nouveaux usages à ces édifices magnifiques que les communautés ont érigés, c'est une autre façon de transmettre les valeurs patrimoniales qui y sont reconnues, mais aussi d'en faire des occasions de développement durable des communautés locales.

Cela dit, il ne faut pas dénigrer, comme semble le faire M. Noppen, les efforts importants que l'État québécois a consentis au cours des quinze dernières années à la restauration des lieux de culte patrimoniaux. Le MCCCF a en effet donné le mandat au CPRQ de gérer les subventions touchant la restauration architecturale, mais aussi des biens mobiliers, des œuvres d'art et des orgues à tuyaux remarquables du Québec. Depuis 1995, c'est plus de 257 M\$



Le président du Conseil du patrimoine religieux du Québec, Michel Lavoie.
© Paul Ducharme, 2011

que le gouvernement a ainsi confiés au CPRQ. Ce dernier, contrairement à ce que dit M. Noppen, est un organisme transparent, décentralisé et qui fonde son action sur une démarche concertée dans chacune des régions du Québec. En effet, douze tables de concertation régionales, regroupant des représentants religieux, des experts en patrimoine, des professionnels municipaux, des agents culturels et des citoyens, participent à la sélection des projets, lesquels sont par la suite validés par le MCCCF.

Bien que le CPRQ ait centré son action sur les édifices encore utilisés à des fins religieuses, ses préoccupations englobent l'ensemble du patrimoine religieux, notamment les bâtiments qui ne sont plus utilisés à ces fins. Il a organisé plusieurs colloques et conférences régionales, jouant son rôle de concertation entre les représentants religieux, municipaux, gouvernementaux et associatifs. D'ailleurs, l'équipe du CPRQ a collaboré avec celle de M. Noppen à de nombreux projets, dont deux colloques : « Quel avenir pour quelles églises? » (2005) et « Des couvents en héritage » (2009).

Par ailleurs, dans la foulée des questionnements grandissants sur la réutilisation des églises, le CPRQ entend jouer un rôle actif dans la recherche de solutions. Notre organisation s'est d'ailleurs dotée d'un tout nouveau plan stratégique afin de préciser son rôle d'accompagnement des communautés dans la réutilisation de leur église. Ces orientations s'inscrivent dans la continuité des recommandations formulées par la commission parlementaire de l'Assemblée nationale en 2006, au terme d'une vaste étude de la question.

En terminant, je rappelle que le 21 décembre dernier, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a annoncé la mise en place, d'ici la fin de l'année, d'une stratégie en matière de patrimoine religieux. Permettez-moi non seulement de saluer cette initiative, mais aussi d'en souligner l'importance en tant qu'occasion d'établir une vision globale de la situation, de regrouper les forces en présence et d'envoyer un message d'espoir et de motivation à ces milliers de citoyens impliqués et préoccupés par l'avenir de leur patrimoine religieux.

Il est donc de notre avis que, dans la foulée de la mise en place de la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel, l'heure est à la solidarité, quoi qu'en dise M. Noppen.

Michel Lavoie
Président du Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ)

Colloque sur la transformation d'églises en bibliothèques

Est-ce qu'une église peut devenir une bibliothèque du 21^e siècle?

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec, en partenariat avec la Ville de Montréal, organise une journée d'étude le 4 mai 2012 sur le phénomène de transformation d'églises en bibliothèques au Québec et à Montréal. Si une dizaine ont vu le jour jusqu'à maintenant, plusieurs projets sont en émergence. Voilà une occasion de réfléchir sur une avenue intéressante pour l'avenir de nos églises.

Les objectifs de cette journée d'étude, qui se déroulera le vendredi 4 mai 2012 à la Grande Bibliothèque du Québec à Montréal, sont de réunir les acteurs impliqués dans le phénomène de la transformation d'églises en bibliothèques et de démontrer que cette nouvelle vocation est une option envisageable, notamment à la lumière des expériences vécues au cours des dernières années au Québec.

Cette journée permettra aussi de jeter un éclairage nouveau sur les atouts et les défis d'une telle transformation à partir du regard d'experts en bibliothéconomie, mais aussi à travers celui d'architectes, de défenseurs du patrimoine et de gestionnaires municipaux.

Pour inscription ou de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Internet du CPRQ (www.patrimoine-religieux.qc.ca) ou nous écrire à l'adresse colloque@patrimoine-religieux.qc.ca



La bibliothèque Rina-Lasnier à Joliette a été aménagée dans l'ancienne église Saint-Pierre.
© Ville de Joliette

Journée de réflexion sur les archives des communautés religieuses

État des lieux et pistes de solutions pour l'avenir

C'est le mercredi 18 avril prochain que se tiendra, au Centre d'archives de Montréal de BAnQ, une journée de réflexion organisée par le comité des archives du CPRQ.



© Alain Michon

Sous le thème *Archives et communautés religieuses : état des lieux et pistes de solution pour l'avenir*, cette journée a pour objectif d'aborder les pistes de solution et les choix privilégiés par certaines communautés religieuses, de même que de faciliter l'établissement d'un réseau d'échanges entre les intervenants ayant des problématiques similaires. Les décideurs et les acteurs du milieu sont donc conviés à venir y échanger sur les problématiques qu'ils rencontrent et les pistes de solution qu'ils envisagent pour assurer l'avenir de leur patrimoine archivistique.

Pour inscription ou de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Marie-Claude Ravary au 514 931-4701, poste 222 ou par courriel à archives@patrimoine-religieux.qc.ca.

Lancement du film *Ne touchez pas à mon église!*

Un documentaire sur la sauvegarde d'une église par les citoyens

C'est le 22 février 2012, à l'occasion du festival des Rendez-vous du cinéma québécois, que sera lancé le film *Ne touchez pas à mon église!* du réalisateur Bruno Boulianne.

Le documentaire présente la mobilisation des citoyens du village de Saint-Camille en Estrie, pour la sauvegarde de leur église. Le film met en lumière les actions amorcées pour trouver une nouvelle vocation à ce lieu de culte construit en 1881.

Le lancement du film sera suivi d'une série de projections à travers le Québec. Le CPRQ s'impliquera dans cette tournée, qui sera annoncée prochainement. On peut consulter le site Internet du film : www.netouchezpasamoneglise.com



ANIMATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX

Mise en tourisme du patrimoine religieux

Une entente pour la mise en valeur des œuvres d'Ozias Leduc à Shawinigan

Le Comité de protection des œuvres d'Ozias Leduc vient de conclure une entente avec l'Université du Québec à Trois-Rivières visant à consolider leurs collaborations pour le développement de la recherche et de la mise en valeur de ce riche patrimoine religieux.

On connaissait déjà les efforts remarquables du Comité de protection des œuvres d'Ozias Leduc pour la mise en valeur du décor peint par le célèbre artiste dans l'église Notre-Dame-de-la-Présentation à Shawinigan. Le 15 décembre 2011, ce dynamique comité a signé une entente de partenariat avec l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) pour faire rayonner ce patrimoine, grâce à de multiples collaborations avec le milieu universitaire.

L'entente, conclue pour trois ans entre les deux partenaires, favorisera la réalisation d'activités pédagogiques et de recherche de l'UQTR en lien avec les activités culturelles et touristiques du Comité. Rappelons que l'accueil de stagiaires et la tenue de visites d'étudiants étaient déjà ponctuellement organisés à l'église Notre-Dame-de-la-Présentation.

Avec cette entente, l'église sera ouverte aux étudiants et aux professeurs qui souhaiteraient élaborer des projets d'intervention communautaire ou des travaux comme des essais, des mémoires ou des doctorats. La réalisation de stages pourra être renforcée, et l'embauche d'étudiants de l'UQTR, encouragée.

Plus encore, l'église pourra être prêtée à l'Université pour la tenue d'événements tels que des expositions, des cocktails, des colloques ou d'autres activités institutionnelles. Ce sont surtout les programmes des départements de Lettres et communications sociales, de Loisir, culture et tourisme, et de Philosophie et arts qui sont susceptibles de profiter



de l'entente. De son côté, l'Université fera la promotion de ce partenariat et collaborera à la création et à la gestion d'un nouveau site Web pour le Comité.

L'église Notre-Dame-de-la-Présentation, à Shawinigan-Sud, possède un décor intérieur exceptionnel, réalisé par le peintre Ozias Leduc à la fin de sa vie. Il s'agit, en fait, du dernier grand projet de l'artiste qui réalisa, avec son assistante Gabrielle Messier, quinze immenses toiles marouflées et un ensemble de motifs décoratifs. Les travaux se sont échelonnés de 1942 à 1955. Le décor peint est une œuvre d'art classée par le gouvernement du Québec.

NOUVELLE PARUTION

Nos églises : un patrimoine à convertir

Une publication du CPRQ en collaboration avec les Éditions Continuité



C'est le 6 février 2012 que le CPRQ, conjointement avec les Éditions Continuité, lançait officiellement son tiré-à-part sur le thème de la réaffectation des lieux de culte excédentaires. Distribuée à 5 000 exemplaires, cette publication a été rendue possible grâce au soutien financier de la Banque Nationale et de la Caisse Centrale Desjardins.

Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à communiquer avec le CPRQ à l'adresse courriel conseil@patrimoine-religieux.qc.ca.

Conseil du
**patrimoine
religieux**
du Québec

100, rue Sherbrooke Est, bureau 3300, Montréal (Québec) H2X 1C3
Téléphone : 514 931-4701 ou 1 866 580-4701 • Télécopieur : 514 931-4428
Visitez le site Internet du Conseil : www.patrimoine-religieux.qc.ca



Pour recevoir ce bulletin d'information par courrier électronique, envoyez vos coordonnées à : conseil@patrimoine-religieux.qc.ca